

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Décret n° 2011-343 du 28 mars 2011 modifiant le décret n° 2010-1723 du 30 décembre 2010 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon

NOR : EFIS1105361D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le décret n° 2010-1723 du 30 décembre 2010 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment ses tableaux annexés,

Décète :

Art. 1^{er}. – I. – Les chiffres de la population municipale et de la population totale des lignes « Basse-Normandie », « Métropole » et « Total » indiqués dans le tableau A annexé au décret du 30 décembre 2010 susvisé sont rectifiés comme indiqué dans le tableau A annexé au présent décret.

II. – Les chiffres de la population municipale et de la population totale des lignes « Calvados », « Métropole » et « Total » indiqués dans le tableau B annexé au décret du 30 décembre 2010 susvisé sont rectifiés comme indiqué dans le tableau B annexé au présent décret.

Art. 2. – Les chiffres modifiés de la population municipale et de la population totale des communes, du canton et de l'arrondissement concernés sont arrêtés aux valeurs figurant dans les tableaux consultables sur le site internet de l'Institut national de la statistique et des études économiques (www.insee.fr).

Art. 3. – Les nouveaux chiffres de la population sont, sous réserve de disposition législative ou réglementaire contraire, pris en considération pour l'application des lois et règlements à compter du 1^{er} janvier 2011.

Art. 4. – Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 mars 2011.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*La ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*

CHRISTINE LAGARDE

*Le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration,*

CLAUDE GUÉANT

A N N E X E

TABLEAU A : POPULATION DES RÉGIONS

CODE RÉGION	NOM DE LA RÉGION	POPULATION MUNICIPALE	POPULATION TOTALE
25	Basse-Normandie	Lire : « 1 467 425 » au lieu de : « 1 467 522 ».	Lire : « 1 511 388 » au lieu de : « 1 511 485 ».

CODE RÉGION	NOM DE LA RÉGION	POPULATION MUNICIPALE	POPULATION TOTALE
	Métropole	Lire : « 62 134 866 » au lieu de : « 62 134 963 ».	
	Total	Lire : « 63 961 859 » au lieu de : « 63 961 956 ».	

TABLEAU B : POPULATION DES DÉPARTEMENTS

CODE département	NOM du département	POPULATION MUNICIPALE	POPULATION TOTALE
14	Calvados	Lire : « 678 206 » au lieu de : « 678 303 ».	Lire : « 694 156 » au lieu de : « 694 253 ».
	Métropole	Lire : « 62 134 866 » au lieu de : « 62 134 963 ».	
	Total	Lire : « 63 961 859 » au lieu de : « 63 961 956 ».	